

	Plein Tarif	-10% Membre AFISE, DETIC	-15% si ≥ 3 ou plus personnes
2 jours	860€ HT (1032€ TTC)	774€ HT (928,80€ TTC)	731€ HT (877,20€ TTC)
1 jour	570€ HT (684€ TTC)	513€ HT (615,60€ TTC)	484,50€ HT (581,40€ TTC)

Nom de l'Evènement : **Congrès Détergence** (ci-après dénommé l'« Evènement »):

Date : **Mercredi 10 & Jeudi 11 mars 2021** (ci-après dénommée « Date »)

Site : **Espace Tête d'Or** (ci-après dénommé « Site »)

Ville : **Lyon**, Pays : **France**

1. ORGANISATION

L'Evènement est organisé par la société abe - advanced business events sas, au capital de 50.000 Euros, dont le siège social est situé au 35/37 rue des Abondances - 92513 BOULOGNE-CEDEX - France, ci-après dénommé l'Organisateur.

2. OBJET

Ces conditions générales s'appliquent à l'Evènement organisé par l'Organisateur. Elles décrivent les droits et obligations de l'Organisateur et de la société signataire, ci-après dénommée le « Participant » qui reconnaît et se conforme à ces conditions générales.

3. LIEU ET DATES

L'Evènement se tiendra dans le Site et aux Dates indiqués ci-dessus. L'Organisateur se réserve le droit de changer de Site et de Dates de l'Evènement si le Site devenait inaccessible ou en cas de force majeure. Dans ce cas, aucune compensation de quelque forme que ce soit ou remboursement, ne sera due au Participant.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler l'Evènement après en avoir expressément averti le Participant, en conséquence de quoi l'inscription du Participant devient nulle et non avenue de fait. Dans ce cas également, aucune compensation de quelque forme que ce soit ou remboursement, ne sera due au Participant.

4. DEMANDE DE PARTICIPATION / INSCRIPTION, ANNULATION, PAIEMENT

Toute société ou institution est susceptible de devenir Participant à l'Evènement, Néanmoins, l'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription sans être tenu de se justifier.

Toute annulation reçue vingt-cinq (25) jours avant l'Evènement le donnera lieu à un remboursement intégral des frais d'inscription à l'exception d'une somme forfaitaire de 80 euros retenue pour les frais de dossier. Toute annulation reçue au-delà de cette date, donnera lieu au paiement intégral des frais d'inscription. Ces conditions sont également applicables à toute personne absente le jour de l'Evènement et non remplacée. Le participant pourra se faire remplacer en informant au préalable l'équipe organisatrice par écrit.

Toute facture émise et envoyée au Participant doit être réglée au plus tard cinq (5) jours avant l'Evènement. L'Organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à l'Evènement si les factures ne sont pas intégralement réglées.

5. SERVICES INCLUS DANS LA PARTICIPATION ET OBLIGATION DU PARTICIPANT

Les frais d'inscription comprennent l'accès aux conférences, les déjeuners, les pauses-café, la documentation sur les interventions.

Toute distribution de prospectus par le participant est interdite dans la salle de conférence, l'espace pause/restauration sauf accord signé avec l'organisateur.

6. OBLIGATION DE L'ORGANISATEUR

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le programme et les intervenants si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent. L'Organisateur a une obligation de moyens mais pas d'obligation de résultats.

7. MESURES SANITAIRES ET PREVENTIVES

L'Organisateur s'engage à mettre en place des mesures préventives et de fournir du matériel permettant de lutter contre la propagation de certaines maladies contagieuses. Le Participant reconnaît que ces mesures préventives ainsi que le matériel de protection ne peuvent garantir que l'Evènement sera sans risque sanitaire. Le Participant reconnaît ainsi que l'Organisateur ne peut être tenu responsable pour toute contamination à une maladie durant la préparation et le déroulement de l'Evènement.

8. ASSURANCE

L'Organisateur est l'unique responsable de l'Evènement. Cependant, cette responsabilité ne peut en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers au Participant.

Le Participant est dans l'obligation de posséder une police d'assurance couvrant tout dommage causé par sa personne, ses représentants et ses biens à des tiers, durant la préparation et le déroulement de l'Evènement.

Le Participant est dans l'obligation de posséder une police d'assurance couvrant tout dommage causé par des tiers sur sa personne, ses représentants et ses biens durant la préparation et le déroulement de l'Evènement.

9. APPLICATION DU REGLEMENT

L'Organisateur a le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement, et d'apporter à celui-ci toutes modifications ou adjonctions nécessaires qui deviennent immédiatement exécutoires. Les circulaires envoyées aux participants ultérieurement font partie intégrante du présent règlement. Toute infraction du Participant au présent règlement peut entraîner son exclusion, et ce à la seule volonté de l'Organisateur, sans mise en demeure et sans remboursement du montant de sa participation.

10. JURIDICTION ET COMPETENCES

En signant le présent contrat, le Participant déclare accepter sans réserve les conditions générales.

En cas de contestation, et avant toute procédure, le Participant s'engage à soumettre sa réclamation à l'Organisateur afin de trouver une solution à l'amiable. Le tribunal du siège de l'Organisateur est seul compétent dans le cas où aucune solution à l'amiable ne peut être atteinte.

11/ POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE ET SECURITE DES DONNEES

Le Participant reconnaît être informé que l'Organisateur devra recueillir des données nécessaires dans l'unique but de fournir les services décrits dans le bon de commande associé à ces conditions générales. De plus amples informations sont mises à disposition sur le site de l'Organisateur : [politique de confidentialité et gestion de données personnelles](#).

Nom de la société :

Nom du représentant légal :

J'accepte les conditions générales d'advanced business events

Date, signature et cachet commercial :